

Restriction de circulation durant les travaux de marquage au sol

Route de Tournai

Le Maire de Waziers,

Vu le Code de la Route et les décrets d'application s'y rapportant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212, L 2213.1, L 2213.2 et L 2512.14,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière approuvé par arrêté du 7 juin 1977,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent durant les travaux de marquage au sol et ainsi prévenir les accidents,

A R R Ê T É

DU LUNDI 26 AOÛT 2024 AU VENDREDI 30 AOÛT 2024 : DE 21 H 00 A 6 H 00

↳ ROUTE DE TOURNAI

Article 1 : LA CIRCULATION DES VÉHICULES SERA RESTREINTE

↳ Selon l'endroit des travaux

Article 2 : La société AXESIGNA Nord - 83 rue du Général de Gaulle - 62118 BIACHE SAINT VAAST - chargée des travaux assurera la mise en place des panneaux de sécurité avec affichage du présent arrêté qui matérialiseront cette restriction portée à la connaissance du public avant le démarrage des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AXESIGNA Nord - 83 rue du Général de Gaulle - 62118 BIACHE SAINT VAAST
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de DOUAI,
- Monsieur le Chef du Centre d'Interventions et de Secours de WAZIERS,
- Services Techniques de la Ville.

WAZIERS, le 13 AOÛT 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers (art. 9) (J.O. du 3 décembre 1983), modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1 - al.6), le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.